

# Projet de construction du parc éolien de la Forêt Domaniale et du parc éolien de Saint-Paul-de- Montminy

Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur  
l'environnement

Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Montmagny  
Juillet 2025



Chambre de commerce et d'industrie  
de la MRC de Montmagny

## **Mise en contexte**

Pilier de la communauté et porte-voix du secteur économique de la MRC de Montmagny depuis 1912, la Chambre de commerce et d'industrie a le devoir de veiller à l'écoute, au rassemblement et à la représentation de sa communauté d'affaires, afin d'assurer la vitalité économique de la région.

Dans ce contexte, nous nous efforçons de créer un environnement favorable à la croissance des entreprises et à l'attraction de nouveaux talents. Notre engagement vise à faire de la MRC de Montmagny un pôle économique attractif, où il est possible de vivre, de travailler et d'investir de façon durable. Pour y parvenir, nous travaillons de concert avec nos membres et partenaires afin de leur offrir un environnement économique et industriel prospère, répondant à leurs besoins, à ceux du personnel des entreprises membres, ainsi qu'aux aspirations de la population.

Nous identifions des occasions d'affaires importantes pour notre réseau d'entrepreneurs et mettons en œuvre des mécanismes et des pratiques permettant leur réalisation, en cohérence avec nos objectifs et nos valeurs. C'est dans cette optique que la CCIM considère que les projets de parcs éoliens de Saint-Paul-de-Montminy et de la Forêt Domaniale sont porteurs pour la région, et souhaite témoigner son appui au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) en faveur de leur réalisation.

## **Participation à la transition énergétique du Québec**

Le Québec s'est engagé sur la voie ambitieuse de la carboneutralité, misant sur des projets d'envergure en énergie verte comme clé du succès. Les parcs éoliens représentent une composante importante pour atteindre les cibles fixées par Hydro-Québec, soit entre 150 et 200 TWh additionnels d'électricité d'ici 2050. Cette transition est non seulement essentielle à la lutte contre les changements

climatiques, mais elle représente également une opportunité économique majeure pour les régions.

Les projets éoliens s'inscrivent dans cette stratégie comme une source d'énergie renouvelable flexible et complémentaire à l'hydroélectricité. En permettant de produire de l'électricité lors des périodes de fort vent, ils assurent une meilleure gestion des pointes de consommation, tout en contribuant à la stabilité et à la sécurité du réseau électrique québécois.

La transition énergétique requiert également une transformation profonde des territoires : elle appelle à une mobilisation collective, à l'innovation locale et à la mise en place de partenariats durables. C'est dans cet esprit que la CCIM tient à souligner la qualité du modèle de gouvernance et de collaboration mis en œuvre dans le cadre des projets de Saint-Paul-de-Montminy et de la Forêt Domaniale.

Dans les deux cas, les projets sont réalisés en collaboration avec l'Alliance de l'énergie de l'Est, un regroupement de 209 collectivités, incluant la Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk. Ce modèle assure une participation directe et démocratique des communautés locales à la conception, au développement et aux retombées des projets. Il garantit aussi une transparence accrue, une plus grande acceptabilité sociale et une répartition équitable des bénéfices. En mobilisant l'expertise de partenaires privés d'envergure comme EDF Renouvelables Canada et Kruger Énergie, il combine les forces publiques et privées au bénéfice du développement durable.

L'Alliance agit ainsi comme catalyseur d'innovations, facilitant la gestion des ressources énergétiques, la formation de la main-d'œuvre locale, l'éducation aux enjeux climatiques et la redistribution des bénéfices. Ces projets ne sont donc pas seulement des infrastructures énergétiques : ce sont des projets de société qui permettent à nos communautés de participer activement à la transition énergétique du Québec.

Ce modèle génère des retombées économiques structurantes : 275 M\$ sur 30 ans pour le projet de Saint-Paul-de-Montminy et 239,2 M\$ pour celui de la Forêt Domaniale. À titre d'exemple, la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy, qui compte un peu moins de 1 000 habitants et dispose d'un budget annuel d'environ

2,7 M\$, recevra plus de 623 000 \$ par an pendant 30 ans — soit plus de 20 % de son budget annuel. Cela transformera sa capacité à investir dans des projets communautaires, à moderniser ses infrastructures et à améliorer la qualité de vie de ses citoyens.

L'approche structurée des promoteurs et leur mobilisation ont permis d'obtenir l'appui des municipalités concernées, démontrant ainsi une forte adhésion régionale et une volonté collective de s'inscrire dans cette grande transition énergétique nationale.

### **Des répercussions énergétiques et économiques essentielles**

Les projets de Saint-Paul-de-Montminy et de la Forêt Domaniale généreront chacun jusqu'à 250 emplois directs durant la construction, ainsi que jusqu'à 15 emplois permanents combinés pour l'exploitation et l'entretien des installations pendant 30 ans. Ensemble, ils représentent des investissements d'environ 1 G\$, avec des retombées majeures pour les MRC concernées.

Les promoteurs priorisent les fournisseurs québécois pour les travaux civils, l'ingénierie et, potentiellement, la fabrication des composantes éoliennes. La CCIM veillera à ce que les entreprises membres puissent bénéficier de ces occasions d'affaires.

Le projet de Saint-Paul-de-Montminy se démarque par un contenu québécois estimé à 60,1 %, le plus élevé de l'appel d'offres A/O 2023-01. Les deux promoteurs créeront un registre de fournisseurs locaux, en collaboration avec la CCIM et la MRC, pour maximiser la participation régionale.

Le projet de la Forêt Domaniale pourrait atteindre 50,1 % de contenu québécois. Les ressources locales seront priorisées à compétences et prix égaux. De plus, les tours d'éoliennes seront fabriquées dans l'une des usines québécoises de Marmen, renforçant l'ancrage de la filière au Québec.

Ces engagements contribuent à renforcer l'expertise québécoise et à maximiser les retombées économiques régionales.

Les membres de la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Montmagny se réjouissent des retombées économiques et des emplois que ces projets généreront, contribuant ainsi à renforcer durablement le dynamisme de la région. Un répertoire des entreprises régionales susceptibles de contribuer à la construction et à l'exploitation du parc a été établi. Il inclut des entreprises de services (déneigement, entretien des chemins), de matériaux (sable, agrégats, carburants) et d'équipements (outils, véhicules). La CCIM y joue un rôle actif, en collaboration avec la MRC de Montmagny.

Mais au-delà de la simple création d'emplois, ces projets peuvent devenir un véritable levier de développement structurant pour notre territoire rural, souvent perçu comme peu attrayant par les investisseurs et les jeunes familles. La stabilité économique générée par les retombées financières, les contrats d'entretien, les services connexes et les postes qualifiés peut créer un effet d'entraînement qui dépasse largement la seule phase de construction.

D'abord, les entreprises locales bénéficieront de nouvelles occasions d'affaires, ce qui favorisera leur croissance, leur capacité d'innovation et leur pérennité. Cela pourra inciter des entrepreneurs à s'établir dans la région ou à y investir davantage, attirés par un environnement économique en transformation et par un climat d'affaires plus dynamique.

Ensuite, l'implantation d'un projet éolien d'envergure permet de moderniser l'image de la région en la positionnant comme un acteur engagé dans la transition énergétique. Cette modernisation contribue à améliorer l'attractivité du territoire, notamment auprès des jeunes professionnels, des travailleurs spécialisés et des familles souhaitant vivre dans un milieu de vie paisible, mais économiquement viable et tourné vers l'avenir.

Les jeunes adultes et les familles sont particulièrement sensibles aux perspectives d'emploi, aux possibilités d'implication communautaire et à la qualité de vie. En générant des emplois stables, qualifiés et bien rémunérés, notamment dans les domaines de la maintenance, des services techniques et du soutien logistique, les

projets de Saint-Paul-de-Montminy et de la Forêt Domaniale offrent un argument fort en faveur de la rétention de cette population souvent tentée par l'exode vers les grands centres urbains.

De plus, les redevances versées aux municipalités pourront être réinvesties dans les infrastructures locales, l'amélioration des services à la population, les activités culturelles ou sportives, ou encore dans le développement de nouveaux projets d'habitation ou de transport. Cela renforcera la qualité de vie des citoyens et contribuera à créer un environnement attrayant pour les nouveaux arrivants.

En somme, ces projets d'énergie renouvelable peuvent devenir des catalyseurs de développement régional, contribuant à briser le cycle de dévitalisation que vivent plusieurs régions rurales du Québec. Ils représentent une occasion concrète de transformer un territoire en marge en un milieu de vie prospère, innovant et résolument tourné vers l'avenir.

### **Acceptabilité sociale et respect du territoire**

Kruger Énergie et EDF Renouvelables sont deux promoteurs reconnus et bien implantés au Québec, ayant mené à bien plusieurs projets de production d'énergie renouvelable au cours des dernières années. Leur expertise, leur connaissance du terrain et leur approche partenariale témoignent de leur capacité à développer des projets en harmonie avec les communautés d'accueil. Leur réputation s'est construite sur leur aptitude à instaurer un dialogue ouvert, à respecter les cadres réglementaires et à s'adapter aux réalités locales.

Dès les premières étapes, une démarche de consultation a été entreprise avec rigueur et transparence. Celle-ci a inclus les municipalités concernées, les MRC, les propriétaires fonciers, les Premières Nations, les organismes environnementaux et socioéconomiques ainsi que les acteurs des milieux acéricole, forestier, agricole, touristique et économique, dont la Chambre de commerce elle-même. Ces échanges ont permis d'identifier les préoccupations,

de recueillir les suggestions et d'adapter les projets pour qu'ils reflètent véritablement les attentes du milieu.

L'acceptabilité sociale ne s'improvise pas. Elle se bâtit dans le temps, à travers une volonté authentique d'impliquer les citoyens et les parties prenantes. Dans ce cas-ci, elle repose sur un dialogue soutenu, fondé sur l'écoute active, la transparence et la co-construction. Cette volonté se poursuit même après l'approbation des projets, notamment par la mise en place de comités de suivi qui permettront aux communautés de rester impliquées pendant toute la durée de vie des parcs éoliens.

Sur le plan environnemental, les promoteurs ont fait preuve de rigueur et de sensibilité. Des études approfondies ont été menées pour évaluer les impacts potentiels et définir des mesures d'atténuation adaptées. L'utilisation des chemins d'accès existants, particulièrement dans le cas du projet de la Forêt Domaniale, a été privilégiée afin de limiter l'empiètement sur les milieux naturels. Les tracés ont été optimisés pour réduire les perturbations aux habitats sensibles, notamment les milieux humides, les boisés, les érablières, et les corridors fauniques.

L'approche « éviter, minimiser, compenser » a été appliquée avec sérieux à toutes les étapes. Des mesures spécifiques ont été prévues pour protéger les espèces sensibles :

- Les travaux de déboisement seront évités pendant la période de nidification des oiseaux;
- Les habitats critiques, comme celui de la grive de Bicknell, ont été intégralement contournés;
- Pour protéger les chauves-souris, un bridage des éoliennes à 5,5 m/s pourra être activé si une mortalité anormale est observée;
- Un suivi environnemental post-installation sera mené pendant au moins trois ans, afin de mesurer les effets réels sur la faune et d'ajuster les mesures si nécessaire;

- Enfin, les populations de salamandres repérées sur les sites seront déplacées de manière sécuritaire en amont des travaux.

Ces efforts démontrent une volonté claire d'inscrire les projets dans une logique de développement durable, respectueuse des écosystèmes et du patrimoine naturel du territoire.

Le parc éolien de la Forêt Domaniale comprendra 30 éoliennes réparties dans les municipalités de Cap-Saint-Ignace, Montmagny, Notre-Dame-du-Rosaire et Sainte-Apolline-de-Patton, pour une capacité installée de 180 MW. Ce projet, comme celui de Saint-Paul-de-Montminy qui comprendra 28 éoliennes (196KW) réparties principalement à Saint-Paul-de-Montminy mais également à Notre-Dame-du-Rosaire ainsi que Sainte-Apolline-de-Patton, s'inscrit dans une dynamique de transformation territoriale au bénéfice de toute la collectivité.

Les projets de cette envergure suscitent inévitablement des questionnements et parfois des inquiétudes. Toutefois, dans le cas présent, les préoccupations exprimées ont été relativement limitées et, surtout, elles ont été traitées avec ouverture et sérieux par les promoteurs. Leurs réponses adaptées et documentées, leur capacité à réviser certains aspects techniques, et leur disponibilité à discuter ont favorisé un climat de confiance.

La Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Montmagny, impliquée dans les différentes étapes de concertation et d'analyse, peut témoigner du professionnalisme et de la transparence des promoteurs. Leur collaboration avec l'Alliance de l'énergie de l'Est a permis d'assurer un arrimage constant avec les réalités régionales, renforçant la légitimité et l'acceptabilité des projets dans le milieu.

## **Conclusion**

Les 310 membres de la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Montmagny sont unanimes : ils souhaitent ardemment voir se concrétiser les projets éoliens de Saint-Paul-de-Montminy et de la Forêt Domaniale. Ces projets ne sont pas simplement des initiatives énergétiques : ils incarnent une vision d'avenir pour notre territoire.

Ils représentent une réponse concrète aux défis auxquels fait face notre région : rareté de main-d'œuvre, perte démographique, pression sur les finances municipales, manque d'investissements structurants. Par leur ampleur, leur modèle de gouvernance participatif et leurs retombées durables, ces projets constituent des leviers exceptionnels pour repositionner la MRC de Montmagny comme un milieu de vie attrayant, innovant et engagé dans la transition énergétique.

Au-delà de la fierté de contribuer à la carboneutralité du Québec, les bénéfices économiques générés — que ce soit par les redevances aux municipalités, les emplois directs et indirects, ou les occasions d'affaires locales — auront des effets structurants sur notre tissu socioéconomique. Ils stimuleront l'entrepreneuriat, soutiendront nos entreprises locales, favoriseront la rétention de la population active et rehausseront la qualité de vie des citoyens.

En ce sens, la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Montmagny appuie fermement la réalisation des deux projets et invite le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) à recommander leur approbation au gouvernement du Québec. Il s'agit d'une opportunité historique que notre région est prête à saisir, avec responsabilité, engagement et enthousiasme.